

Architectes et étudiants ont jusqu'au 9 juin pour soumettre des réalisations qui peuvent sauver des vies.

L'édition 2023 du Prix d'Architecture en zone sismique est lancée :

Nous avons tous en tête le désastre humain du séisme qui a dévasté le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie en février dernier. Mais savons-nous que si certaines régions du territoire hexagonal comme Midi-Pyrénées, Alsace, littoral méditerranéen et Alpes sont également menacées par des tremblements de terre, le territoire Français compte 4 zones exposées à une sismicité forte : la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Considérant qu'il est impossible de prévoir la date, le lieu et la magnitude d'un séisme, le moyen de prévention le plus efficace est aujourd'hui la construction parasismique. À l'occasion du colloque « Le risque sismique dans un contexte multi-risques » qui aura lieu en Guadeloupe en novembre 2023, l'Association Française du Génie Parasismique (AFPS) lance la seconde édition de son Prix d'Architecture en zone sismique. Organisé avec le soutien du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Prix d'Architecture en zone sismique vise à valoriser les projets dont la démarche, la conception architecturale et la qualité d'exécution sont au service de la prévention des risques.

Le jury

Ce prix sera décerné par un jury composé de personnalités invitées :

- Christelle Avenier, architecte, lauréate du Prix Archi-femmes 2022 ;
- Olivier Fraisse, architecte, lauréat 2019 du Prix Architecture AFPS ;
- Julien Rey, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- Akio Sassa, ingénieur et professeur à l'ENSA Strasbourg ;

et de membres de l'AFPS :

- Didier Combescure, membre de l'agence européenne F4E, président de l'AFPS ;
- Benjamin Richard, chef du Laboratoire de modélisation et d'analyse de la performance des structures (LMAPS) de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) ;
- Catherine Jean Baptiste, gérante de Territoires et Développement, correspondante de l'AFPS en Martinique ;
- Véronique Phalente, architecte, correspondante de l'AFPS en Guadeloupe.

L'AFPS

Créée en 1983, l'Association Française du Génie Parasismique (AFPS) compte plus de 750 membres dans 26 pays, venus d'horizons pluriels (grands groupes, administration, bureaux d'études et de contrôle, grandes écoles et universités...) et aux spécialités variées (ingénieurs, géophysiciens, architectes, spécialistes de la gestion de crise, sociologues, etc.). L'AFPS opère un travail de recherche et de promotion de toute mesure tendant à minimiser les conséquences des tremblements de terre sur les constructions et leur environnement avec, pour dessein, la protection des vies humaines. L'État soutient l'AFPS et connaissance scientifique des séismes, de leurs conséquences et des moyens de s'en protéger, notamment au travers de la réglementation parasismique. À cet effet, l'AFPS est régulièrement consultée dans le cadre de l'évolution de la réglementation pour le bâtiment conventionnel et le risque spécial. L'AFPS remet son prix d'Architecture en zone sismique à l'occasion de ses colloques. La première édition du Prix s'est tenue en 2019 et la seconde aura lieu en novembre 2023.

Candidatures

Le règlement de candidature est à retrouver sur afps-seisme.org. Pour être éligible, le projet doit :

- être situé sur le territoire français (hexagonal ou ultra-marin) ;
- être achevé ou disposer d'un PC déposé après le 20 octobre 2010 (sauf catégorie étudiants) ;
- comporter une ou plusieurs disposition(s) parasismique(s).

CALENDRIER

9 juin : date limite du dépôt de candidature

9 novembre : remise de Prix lors du colloque de l'AFPS en Guadeloupe.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

AFPS
carex@afps-seisme.org
afps-seisme.org

CONTACT COMMUNICATION

A H A
info@aha-paris.com
aha-paris.com

